A2 AMBULANCES

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros
Siège Social : 5 ROUTE DE L'OUEST, 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE
751 722 125 R.C.S CRETEIL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER OCTOBRE 2026

Le 1er octobre 2026 à 12 heures

Les associés de la société A2 AMBULANCES, société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 5 ROUTE DE L'OUEST, 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS :

ZH HOLDING, représentée par Monsieur Habib ZERROUGUI son président	10 800 actions
Monsieur Habib ZERROUGUI	1 200 actions
Total des actions détenues par les associés présents	**12000 actions détenues**

L'Assemblée Générale est présidée par ZH HOLDING, Président associé de la Société, représentée par Monsieur Habib ZERROUGUI son président.

Les associés présents ou représentés possèdent 12 000 actions sur les 12 000 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée, elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président de séance déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Modification des statuts suite au transfert du siège social
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société, à compter du 01/10/2026, du 5 ROUTE DE L'OUEST, 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE au 1 RUE BOUGLIONE 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS SUITE AU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 4 SIEGE SOCIAL des statuts dont la rédaction sera la suivante :

" ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 1 RUE BOUGLIONE, 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE"

le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés.

Monsieur Habib ZERROUGUI	ZH HOLDING (Le Président de séance)



